



## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 26 février 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-deux du mois de février à 20h30, se sont réunis dans le lieu ordinaire de leurs séances les membres du Conseil municipal de la Commune de *Beaumont (Haute Savoie)*, sous la présidence de *Monsieur Marc GENOUD*, Maire de Beaumont dûment convoqués le 13 février 2026.

**Présent(s)** : Le Maire, M. Genoud,  
MM les Adjoints : C. Seifert, R. Personnaz, T.Eudes, S. Mercet,  
Nicolas Laks

MM les Conseillers : C. Arhuero, P. Meylan, J.Personnaz ; R.  
Cusin, S.Pérou, S. Baud, M.Bourguignon,  
Formant la majorité des membres en exercice.

Pouvoirs : G. Vilmint donné à M.Genoud,

**Absent(s) excusé(s)** : S. Tugler-Rossi , A. Blanc, S. Casabianca, Nath. Laks,

**Le secrétariat a été assuré par** : R. Personnaz

Nombre de membres

En exercice :	18
Présents :	13
Votants	14
Dont pouvoirs	01

N° 2026-03

### RESSOURCES HUMAINES- Règlement intérieur de la commune de Beaumont

Compte tenu que le règlement intérieur de la commune de Beaumont doit être voté par le Conseil municipal,

Compte tenu que ce règlement organise le travail des agents et rappelle les droits et obligations du personnel communal,

Considérant que l'avis du Comité Social Territorial est requis et qu'il a émis un avis favorable à l'unanimité le 19 février à ce sujet,

Il est proposé au Conseil municipal, qui accepte à l'unanimité, de valider le règlement intérieur de la commune de Beaumont.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an ci-dessus.

La secrétaire de séance

Rosa PERSONNAZ

Le maire



Marc GENOUD

Certifié exécutoire

A Beaumont, le

Le maire,

